

**OBJET   AUTORISATION DE SOLLICITER UNE PARTICIPATION FINANCIERE  
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)  
POUR L'ELABORATION DU BILAN DU CONTRAT TEMPS LIBRE (CTL)  
ET DU CONTRAT ENFANCE (CE) 2005/ 2008**

---

Le Contrat Enfance (CE) et le Contrat Temps Libre (CTL) sont deux dispositifs complémentaires proposés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux partenaires locaux pour répondre aux besoins des familles en terme d'accueil, de loisirs et de vacances des enfants et des jeunes. Ces outils sont des contrats d'objectifs et de cofinancement passés entre la CAF et une collectivité territoriale.

Les contrats entre la Ville et la CAF signés en 2005 sont arrivés à terme le 31 décembre 2008. La CAF instaure un nouveau mode de contractualisation à travers le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) applicable dès janvier 2010. Parallèlement, un dispositif transitoire est mis en place par le biais d'un avenant pour l'année 2009.

Le futur CEJ prévoit préalablement une analyse qualitative et quantitative des interventions antérieures afin de mettre en évidence des domaines ou des actions à développer ou à améliorer.

De façon concertée, la Ville et la CAF souhaitent avoir recours à prestataire extérieur pour l'élaboration du diagnostic locale. Cette prestation fait actuellement l'objet d'une mise en concurrence par le biais d'un marché à procédure adapté (MAPA) pour un coût estimatif d'environ 40 000 € à imputer sur la ligne budgétaire DSCO 0030.

Par courrier en date du 06 mars 2009, la CAF a fait savoir à la Ville qu'elle était disposée à cofinancer cette étude à hauteur de 11 000 €.

Le plan de financement de la prestation pourrait donc être le suivant :

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| * coût TTC de l'étude       | 40 000 €, |
| - participation de la CAF   | 11 000 €, |
| - participation de la Ville | 29 000 €. |

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à :

- \* solliciter le concours financier de la CAF à hauteur de 11 000 €,
- \* signer les conventions liées à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

*(Signature)*  
Gilbert ANNETTE

**OBJET   AUTORISATION DE SOLLICITER UNE PARTICIPATION FINANCIERE  
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)  
POUR L'ELABORATION DU BILAN DU CONTRAT TEMPS LIBRE (CTL)  
ET DU CONTRAT ENFANCE (CE) 2005/ 2008**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/3-03 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**


Autorise le Maire à solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 11 000 € pour l'élaboration du bilan du Contrat Temps Libre et du Contrat Enfance 2005/ 2008.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer les conventions liées à cette affaire.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 7 JUIL. 2009

 **LE MAIRE**  
Gilbert ANNETTE